
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 13 mai 2020

Résolution: CE20 0667

Vu la résolution CA20 22 0099 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 avril 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown », dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc des Bassins-à-Bois, d'un pavillon, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown », dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc du Bassin-à-Bois, d'un pavillon;
- 2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1204334004
/cb

Benoit DORAIS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 19 mai 2020